

Conseil communautaire du Jeudi 23 Mai 2019

DELIBERATION N° 2019-CC-3S-DEDD-24

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL RELATIF A LA MISE EN PLACE DE LA COLLECTE SELECTIVE

Le Gosier, l'an deux mille dix-neuf, le 23 Mai,
Sur Convocation en date du 17 mai 2019
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT Président,

M. Francs BAPTISTE ayant été désigné secrétaire de séance,

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 42

Conseillers présents : 28

Conseillers représentés : 2

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - MM. Christian THENARD - Jean-Claude CHRISTOPHE - Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Roberte MERI - M. Cédric CORNET - Mmes Liliane MONTOUT - Sylvia LAPTES – M. Lucien GALVANI - Mmes Michelle MAXO - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS - Mme Mariette MANDRET - MM. Eric LATCHOUMANIN - Jean FAHRASMANE – Jean DAIJARDIN - Mme Nathalie CHOURO ép. BRACAT - M. Raymond PARSHAD - Mme Christiane CLARA ép. DELANNAY – M. René NOEL.

EXCUSES : MM. Laurent BERNIER – Jean-Claude PIOCHE – Jocelyn CUIRASSIER (Procuration à Francs BAPTISTE) - Solaire COCO - Mmes Ghislaine GISORS - Nadia CELINI - M. José SEVERIEN – Mmes Félicienne GANTOIS - Olivia JEAN ép. RAMOUTAR BADAL - Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR (Procuration à Teddy MARY) - Diana PERRAN - M. Jean-Luc PERIAN – Mme Cynthia DINANE.

ABSENTS : Mme Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-019/SG/DICTAJ/BRA du 19 février 2016 actant la prise de compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » par la CARL ;

Vu la délibération CC-2016-7S-DEDD-29 relative à la validation de la stratégie d'optimisation de la gestion de la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » et de son échéancier de déclinaison opérationnelle ;

Vu l'avis favorable de la Commission environnement en date du 7 mai 2019 ;

Considérant la nécessité d'offrir à la population un service optimisé de collecte des déchets recyclables sur le territoire ;

Entendu le rapport de M. Christian BAPTISTE et après en avoir débattu,

Par 30 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} : Approuve le plan de financement prévisionnel relatif à la mise en place de la collecte sélective en porte à porte sur le territoire de la CARL.

PLAN DE FINANCEMENT		
Montant total	100 %	1 850 000 € (HT)
CARL	10%	185 000 €
REGION	5%	92 5000 €
FEDER	65%	1 202 500 €
ADEME	20%	370 0000€

**Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le,**

**Et publication ou notification
le,**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération
La Riviera du Levant**

Jean-Pierre DUPONT

